

Des droits pour les chômeurs ou pour les employeurs ?

RÉPÉTITION GÉNÉRALE

“La question n’est pas celle du manque d’emplois. Le problème réside dans le manque d’employabilité, la mauvaise adaptation des chômeurs aux offres d’emploi disponibles. Il faut donc leur offrir des formations. Celles-ci permettront, par exemple, de satisfaire les besoins des secteurs en pénurie de main-d’œuvre. La question n’est pas celle du manque d’emplois. Le problème réside...”

Ce raisonnement d’experts, étayé par des chiffres officiels voire “indépendants”, constitue l’un des axiomes du paradigme de l’activation, la voie empruntée pour résoudre le problème du chômage. Il n’est jamais remis en question puisqu’il confère de nouveaux droits aux demandeurs d’emploi. Ces derniers ont notamment la possibilité de s’inscrire dans des programmes les rendant aptes, capables de travailler; leur évitant, de la sorte, de demeurer passivement au chômage.

Focus sur certaines des dimensions essentielles de la notion d’“employabilité” des chercheurs d’emploi et sur quelques-uns des “droits” qui en découlent.

SOUFFRIR D’UN MANQUE... D’EMPLOIS

Marion Englert (ULB), dans le premier article présenté dans cette

NOUS ALLONS DÉCORTIQUER DANS CE DOSSIER L’UNE DES ARGUMENTATIONS QUI, PAR SON INLIASSABLE RÉPÉTITION, A ACQUIS FORCE DE LOI. IL PARAÎT UTILE DE S’ATTARDER SUR LES RAISONNEMENTS CENTRÉS SUR L’“EMPLOYABILITÉ” - JUSTIFIANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES DE FORMATION EN FAVEUR DES DEMANDEURS D’EMPLOI OU LEUR PERMETTANT DE BÉNÉFICIER D’UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE - CAR LE DISCOURS-VÉRITÉ RELATIF À L’ACTIVATION DES CHÔMEURS (SCIENTIFISÉ, MARTELÉ ET MONDIALISÉ) SE PROPAGE JUSQU’À CONTAMINER NOS PLUS HONNÊTES RÉFLEXIONS...

rubrique, malmène l’argumentaire relatif au manque d’employabilité. En se focalisant sur les chômeurs “coupables de leur chômage”, cette théorie omet, en effet, de s’intéresser à la responsabilité des employeurs à cet égard.

En fait, l’économiste situe plutôt la cause du chômage urbain au niveau d’une insuffisance généralisée de la demande de travail; ce manque d’emplois entraînant une déqualification en cascade, excluant les peu qualifiés du marché du travail. Sur base d’une comparaison entre Bruxelles et d’autres grandes villes, la chercheuse démontre que notre capitale constitue l’illustration de ce phénomène.

Dès lors, dans le cadre d’un manque structurel d’emplois, n’est-on pas “en droit de poser la question impertinente de savoir si les formations accrues, financées par les pouvoirs publics, ne sont pas en fin de compte des externalités positives dont les entreprises peuvent se saisir, des effets d’aubaine qui offrent aux employeurs une main-d’œuvre globalement mieux formée, mais sans que cet effort public de formation ne réduise en fin de compte la fracture sociale, en définitive responsable à la fois des différences de niveaux de formation elles-mêmes et des niveaux relatifs du chômage?” ^A, s’interroge l’auteure de l’analyse.

PRÊTS... À LA PRÉCARITÉ!

La chercheuse Delphine Masset de l’UCL approfondit la thématique de la formation des chômeurs, en s’intéressant à la qualité de l’emploi vacant. En étudiant les formations proposées par le Forem aux demandeurs d’emploi wallons afin qu’ils trouvent des débouchés dans les professions en pénurie de main-d’œuvre, elle s’est aperçue que ces programmes sont doublement inefficaces.

D’une part, les formations dispensées n’amènent bien souvent pas à l’emploi comme elles sont censées le faire, ce qui questionne la réalité des pénuries déclarées. D’autre part, lorsqu’elles y conduisent, on constate que les emplois obtenus

(26)

MANQUE D'EMPLOIS OU D'EMPLOYABILITÉ ?

(Marion Englert)

À Bruxelles, le chômage résulte plutôt d'un manque structurel d'emplois que d'un problème lié à la qualification des chômeurs.



sont précaires ; plus précaires que les jobs auxquels accèdent les chômeurs qui n'ont pas participé à ce type de formations.

Et la scientifique de conclure :

"Il est donc défavorable pour les individus en recherche d'une stabilité dans l'emploi de suivre les formations métiers en pénurie." ③!

QUI EST LE GAGNANT ?

Outre les formations, il existe d'autres "droits" octroyés par l'activation aux chercheurs d'emploi. Améliorer leur employabilité se décline notamment en une multitude de mesures visant à les "encourager à être actifs". L'activation peut ainsi se matérialiser sous la forme d'une expérience professionnelle, dont une partie du financement est socialisée. À partir de témoignages affluant actuellement à la CNE au sujet du plan win-win ④ - mis en place par le dernier gouvernement fédéral dans le but de créer des emplois durant la crise -, on peut s'apercevoir que l'activation des allocations de chômage, combinée à une exonération des charges patronales, a un effet décisif : elle exacerbe la concurrence entre travailleurs avec et sans emploi et contribue, de la sorte, à la flexibilisation du marché du travail ⑤. Force est ainsi de

constater que cette mesure peut constituer une aubaine pour les employeurs, traquant une main-d'œuvre bon marché.

EMPLOYABILITÉ... EXPLOITABILITÉ

Les trois articles qui suivent, en analysant ses effets concrets, mettent en évidence certaines des performances réelles de l'activation des chômeurs - via des formations ou des expériences professionnelles. D'après ces études, se focaliser sur le développement de mesures visant l'employabilité des chômeurs a pour effet d'occulter le manque structurel d'emplois de qualité tout en façonnant une main-d'œuvre plus adaptable aux exigences des employeurs, plus flexible, plus exploitable.

"ARGUMENTEURS"

La solution pour régler le chômage ? De nouveaux droits pour aider les chômeurs ? Tout chômeur doit avoir le droit, sur base volontaire, à un accompagnement et à une formation publique réellement émancipatrice, s'inscrivant dans le cadre d'un projet de formation générale ou de développement professionnel et non uniquement axée sur les

besoins de main-d'œuvre bon marché. Mais, le CSCE l'a dénoncé dès la mise en œuvre de la procédure de contrôle renforcé des chômeurs : en liant l'accompagnement et la formation des chômeurs à la contractualisation et à la recherche active d'emploi, l'accompagnement et la formation ont été dans une large mesure dénaturés. Dès lors, les constats à contre-courant exposés dans ce dossier peuvent peut-être nous stimuler à considérer sous un angle plus critique l'empressement des pouvoirs publics à "accompagner les chômeurs vers l'emploi", en les insérant dans des programmes d'activation ⑥.

③ VANDERMOTTEN C. et VAN HAMME G. IN: ENGLERT M., *Manque d'emplois ou d'employabilité*, Ensemble 69, p. 29.

④ MASSET D., *Des formations pour résoudre la pénurie de main-d'œuvre*, Ensemble 69, p. 31.

⑤ DEMONTE T., D'AMORE R., COUMONT J., *Plan Win-win ou... out-out?*, Ensemble 69, p. 32.

⑥ Ces témoignages font écho à l'une des préoccupations majeures de la FGTB Bruxelles, comme Eric Buysens le souligne dans l'article *La FGTB de Bruxelles, au tournant 2010...*, Ensemble 69, pp. 21-22.

⑦ Voir l'article, FLINKER D., *Accompagnement, ce qu'on omet de nous dire*, Ensemble 68, pp. 12-15.

(30)

DES FORMATIONS POUR RÉSOUDRE LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ?

(Delphine Masset)

En Wallonie, les formations devant mener les demandeurs d'emploi vers "des secteurs en pénurie de main-d'œuvre" conduisent surtout à la précarité!

(32)

PLAN WIN-WIN OU... OUT-OUT?

(Tony Demonté, Rocco D'Amore, Julie Coumont)

Les premières enquêtes révèlent un inquiétant effet d'aubaine engendré par le plan fédéral d'activation "win-win"...